

La pauvreté d'existence comme indicateurs des inégalités de revenus en République Démocratique du Congo

La RDC est un pays potentiellement riche mais près de 71,3% et 63,4 % de sa population vivaient en dessous du seuil de pauvreté alimentaireⁱ respectivement en 2005 et 2012 (INS, 2005 et 2012). En outre les revenus de la population, reflétée par la satisfaction de certains besoins élémentaires de base, y ont toujours été inégalement répartis comme le démontre les résultats de la dernière enquête MICS - RDC-2017 (INS : 2019). En effet :

- 20% des ménages ont accès à l'électricité sur toute l'étendue du territoire avec des grandes disparités entre milieu de résidence, sexe du chef de ménage et les provinces,
- Il y a de grandes disparités dans la possession d'équipements entre le milieu urbain et rural respectivement pour la radio 53% contre 27% et ordinateur 12% contre 0%.
- 65 % des hommes de 15-49 ans et 42 % des femmes de 15-49 ans déclarent posséder un téléphone portable. Cependant les disparités dans l'utilisation du téléphone portable sont très importantes entre les populations urbaines et rurales, 84% contre 30 %.
- 33% des ménages au niveau national ont accès à une eau de boisson provenant d'une source améliorée ; 52% en milieu urbain contre 19% en milieu rural.
- 14% des ménages au niveau national ont accès à une installation sanitaire améliorée, 20% en milieu urbain contre 9% en milieu rural. Au niveau national, la défécation à l'air libre est pratiquée par 12 % des ménages et par près d'un tiers des ménages les plus pauvres.
- plus d'un quart de la population n'a pas accès à une installation sanitaire améliorée à Kinshasa, ville de plus de 12 millions d'habitants.
- Seulement 5% des ménages en RDC ont accès à une eau sur place et non contaminée, c'est-à-dire exempt de toute contamination par E-Coli.
- 4% des ménages ont un compte bancaire,
- 64,5% des ménages ruraux font partie des 2 catégories de bien-être économique les plus pauvres (le plus pauvre et les pauvres) contre 8,7% en milieu urbain.
- L'accès hebdomadaire aux mass médias reste très faible, surtout pour les femmes dans l'ensemble des provinces (0% à 3,8%).
- Etc....

Ces papiers se proposent de mesurer la pauvreté à travers les éléments du confort général du logement, les biens durables possédés par les ménages, l'hygiène du cadre de vie, les contraintes de consommation, d'utilisation et de satisfaction par rapport aux principaux services sociaux de base suivant la méthode de l'équipondération (pondération unitaire de tous les items). Pour ce faire, il sera

exploité les bases des données de grandes enquêtes à envergure nationale disponible (comme les enquêtes 1,2,3 portant sur l'emploi, la consommation des ménages et le secteur informel tenu en 2005 et 2012, les EDS de 2007 et 2013, les MICS de 2010, 2014 et 2018 etc.). Ensuite, il sera analysé la tendance de pauvreté selon les caractéristiques socio-économiques et démographiques, les milieux de résidence et les provinces de la population pour analyser la tendance et les disparités observables au niveau des conditions de vie de la population. Ensuite, il sera dressé le profil de pauvreté qui en découle.

Concrètement, nous voulons examiner les informations sur la possession ou la privation de la consommation de certains biens en fonction de certaines caractéristiques socio-démographiques de la population afin de démontrer les groupes sociaux qui sont pauvres. L'idée est donc de rassembler le plus grand nombre d'items de privation touchant des domaines variés (dans l'idéal, l'ensemble du spectre des consommations et conditions de vie) pour en déduire un score synthétique (indice composite) qui renseignerait sur la qualité de vie de ménage. Ce mode de vie peut servir de référence pour la mesure d'écart interprétable en termes de privations. Le cumul de ces privations illustrerait la pauvreté d'existence (ou en terme des conditions de vie) ou mieux les inégalités de revenus.

Les résultats de cette réflexion seront utiles aux décideurs tant nationaux qu'internationaux dans la mise en œuvre de la politique de la population.

ⁱ Le seuil de pauvreté alimentaire correspond au montant annuel qu'un adulte doit avoir pour couvrir un besoin essentiel de 2300 calories par jour durant toute l'année